



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-08-2026 /

Dossier complet le : 19-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022546/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale agrivoltaïque sur vignes sur la commune de Piolenc, lieu-dit Les Puis, Chemin des Garrigues

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ARKOLIA ENERGIES

Raison sociale

ARKOLIA

N° SIRET

50983510400167

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

JOACHIM

Prénom(s)

Heloise

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Egal A 30 M3 Par Heure Deau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la réalisation d'une centrale agrivoltaïque avec trackeurs/suiveurs du soleil et dispositif de pilotage agronomique comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports d'une puissance électrique totale de 860,31 kWc. Les caractéristiques sont les suivantes : - 54 rangées de panneaux photovoltaïques en portait avec inclinaison pilotable fixes à 4,5 m de haut (axe de rotation) - 6 onduleurs fixes aux structures - 2 batteries de 125 kW / 250 kWh chacun dans un îlot clôture de 15m² - 1 citerne incendie de 120 m³ délimitée par une clôture - 4 armoires tarif jaune qui seront installées par Enedis en bordure de terrain pour le raccordement de l'installation

4.2 Objectifs du projet

Ce projet agrivoltaïque permettra : - d'accompagner et améliorer la production d'une parcelle de vignes à planter ; - d'améliorer en continu le pilotage des modules au bénéfice de la vigne en fonction des retours d'expérience ; - de produire localement de l'énergie électrique et participer à petite échelle à l'indépendance énergétique de la France et sa volonté de réduire des émissions carbone.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les entreprises sollicitées (électriciens, soudeurs, génie civilistes, etc.) sont pour la plupart des entreprises locales et françaises. Pour une centrale de l'envergure du projet envisagé, le temps de construction maximal est évalué à 4 mois maximum. La phase de chantier s'organise selon les étapes suivantes : - Préparation du terrain : 3 semaines - Mise en place de la clôture et sécurisation du site : 3 semaines - Installation des structures (tables) : 2 semaines - Montage des modules photovoltaïques : 1 mois - Câblage des équipements électriques : 2 semaines - Essais et mise en service : 2 semaines. La plantation des vignes suivra la fin des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien du site : L'exploitant agricole veillera à la maîtrise de la végétation sur le site dans le cadre de ses activités. Maintenance des installations : Dans le cas des installations de centrales agrivoltaïques au sol en technologie tracking, les principales tâches de maintenance préventive et curative sont les suivantes : - Nettoyage éventuel des panneaux solaires, - Nettoyage et vérifications électriques des onduleurs, - Vérification des composants mécaniques (moteurs électriques pour le suivi de la course du soleil) et boîtes de jonction, - Remplacement des éléments éventuellement défectueux (structure, panneau, ...), - Remplacement ponctuel des éléments électriques à mesure de leur vieillissement, - Vérification des connectiques et échauffements anormaux. Si nécessaire, l'exploitant photovoltaïque procédera à des opérations de lavage dont la périodicité sera fonction de la salissure observée à la surface des panneaux photovoltaïques et des conditions météorologiques. Dans ce cas, le nettoyage s'effectuera à l'aide d'une lance à eau haute pression sans aucun détergent. La centrale aura une durée de vie minimale de 25 ans. Dans le cadre du bail emphytéotique (location du terrain), l'exploitant photovoltaïque est tenu à démanteler l'installation et remettre en état le terrain à la fin de son exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'une puissance strictement inférieure à 1MWc fera l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès des services d'urbanisme de la commune / communauté de communes.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance totale des panneaux photovoltaïques Hauteur maximale des structures Surface projetée des panneaux photovoltaïques avec un angle d'inclinaison de 0° Nombre de panneaux photovoltaïques Surface agricole Puissance batteries de stockage	(860,31, kWc) (4,5, m) (3 674 , m²) (1422 , unités) (8 211 , m²) (250, kW)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non concerne ZNIEFF I au plus proche a 2,3km au Nord-Ouest du projet « MASSIF DE BOLLENE/UCHAUX » ZNIEFF II au plus pres a 1,5km au Sud « L'AYGUES ».
En zone de montagne ?	☐	☒	Non concerne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non concerne
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non concerne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non concerne

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est comprise dans le plan de prevention du bruit dans l'environnement du Vaucluse.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non concerne Monument le plus proche a 2,2 km au Sud-Ouest du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Non concerne Pas de ZH effective ni de fortes probabilités de ZH sur site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR inondations PPR feu de forêt
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvées
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non concerne
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non concerne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Non concerne
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non concerne

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Non concerne Un site Natura 2000 se situe dans l'aire d'etude de notre projet, a 1,5km au Sud. Il s'agit d'un site de la Directive Habitats : « L'Aigues (ou Eygues ou Aygues) ».
D'un site classé ?	☐	☒	Non concerne Site classe le plus proche a plus de 4km au Sud du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non concerne
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des consequences sur les masses d'eau souterraines (pas de drainage ni de rejets, impermeabilisation limitee a la citerne et aux pieux).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'excavations ou terrassements necessitant l'evacuation de materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet ne necessitera pas d'apports de terres venant de l'exterieur. Seuls les materiaux de construction des differents elements de la centrale (transformateurs, panneaux, etc.) seront apportés.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'utiliser des ressources naturelles du sol et du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas de besoin en eau potable ou d'installations d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une centrale agrivoltaïque est toujours susceptible d'avoir des impacts sur la biodiversité. En revanche, ce type de projet, d'une superficie raisonnable et sur une parcelle agricole, a des impacts fortement limités. Ainsi les bénéfices du projet seront supérieurs aux éventuelles pertes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet étant situé en amont du site Natura 2000 " L'Aigues", une attention particulière sera portée pour éviter toute pollution en phase de travaux. Pendant son exploitation, la centrale n'est pas susceptible d'impacter ce site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Projet agrivoltaïque sur parcelles agricoles, donc la perte d'espaces sera limitée aux postes techniques, citerne, etc. Et ce, de manière temporaire car la centrale sera réversible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Risque nucléaire Risque affaissement minier
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risques inondations : zone de prescriptions Zone potentiellement sujette aux débordements de nappes Zone de sismicité modérée Exposition faible à l'aléa retrait-gonflement des argiles Potentiel radon modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La phase de travaux implique l'augmentation du trafic (tres localement) sur une periode de quelques mois. De petits engins de travaux (pelle mecanique, rouleau compresseur ...) seront achemines sur le site par voies routieres. La maintenance du site impliquera des déplacements ponctuels. Aucune de ces deux phases n'est susceptible d'engager une modification significative du trafic.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le chantier est une source de bruit temporaire, et en phase d'exploitation, les onduleurs et boitiers de raccordement peuvent generer un bruit perceptible tres localement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet pourra etre concerne par les nuisances sonores liees au trafic alentour par exemple.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La phase chantier du projet pourra generer localement des vibrations (mise en place des structures).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'emission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet pourra etre concerne par les emissions lumineuses de l'eclairage public ou des phares des vehicules entre autres.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des rejets dans l'air, a part les emissions liees aux vehicules de chantier et de maintenance/livraison. La production d'energie renouvelable a pour objectif de se substituer aux energies fossiles emettrices de gaz a effet de serre.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet ne genere pas de rejets liquides.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet produira quelques dechets en phase chantier. En phase d'exploitation et de demantelement, les installations photovoltaiques et autres infrastructures seront recyclees selon les differentes filieres de recyclage.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Site en ZPPA Point haut a 4,5 m mais visibilite tres limite a proximite compte-tenu de nombreuses haies et du recul des implantations par rapport a la voie publique . A noter egalement l'existence d'un petit demonstrateur de panneaux sur vignes a 20 m du projet. Aussi, le projet propose est relativement petit donc impacts limites.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet engendre des modifications sur l'activite humaine, notamment via le projet agricole, mais aussi pour les divers interventions de maintenance.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Evitement : - Eloignement des différents zonages environnementaux (ZNIEFF, Natura 2000, Reserves naturelles, ...) Réduction: - Utilisation et renforcement de chemins existant pour l'usage en tant que pistes (travaux et exploitation) - Limiter le risque de pollution accidentelle et ses effets potentiels / Mise à disposition de kits anti-pollution (travaux et exploitation). - Limitation de l'emprise des travaux, circulation des véhicules adaptée et engins correctement entretenus. - Adaptation de la période des travaux selon le cycle biologique des espèces. - Remise en état des sols post-chantier - Dispositifs de lutte préventive et curative contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) pendant les travaux. - Absence de travaux nocturnes. - Pas d'éclairage nocturne ou limitation au strict minimum pendant les travaux et l'exploitation. - Limitation des projections de poussières pendant les travaux. - Entretien des modules sans recours aux produits chimiques. - Espacement entre les modules photovoltaïques (limiter l'érosion et les modifications de régime hydraulique). - Mise en place d'une réserve incendie si préconisations/précriptions du SDIS

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale car une démarche ERC a été menée afin que les impacts résiduels du projet sur l'environnement soient faibles. De plus, une analyse de l'état initial a montré que les enjeux sur site étaient déjà limités. On peut également noter que les émissions de gaz à effet de serre liées à la création de la centrale seront rapidement compensées ; L'impact carbone de la centrale sera donc rapidement positif. Enfin, à la fin de l'exploitation, la centrale pourra être démontée et le site remis dans son état initial.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

LATCHOUMANIN

Prénom

Romain

Qualité du signataire

Ingenieur projets / P. O. Melle JOACHIM
~~Hélène, Coordinatrice Développement Région~~

À

MAUGUIO

Fait le

19-08-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)